ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

limitations de vitesse

Question écrite n° 131043

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre auprès du ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé des transports, sur la mise en place sur l'ensemble des routes françaises d'un marquage au sol signifiant les limitations de vitesse à respecter en complément de la signalisation verticale. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les réflexions menées en la matière dans notre pays et s'il entend généraliser ce dispositif.

Données clés

Auteur : M. Pierre Morel-A-L'Huissier
Circonscription : Lozère (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 131043
Rubrique : Sécurité routière
Ministère interrogé : Transports
Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 20 mars 2012, page 2397
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)